

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi deuxième jour du mois de février 2015 (2015-02-02), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle :

Sont présents : Mme Katy St-Cyr, Mairesse,
Mme Anouk Wilsey, conseillère,
Mme Mathilde Noël, conseillère,
M. Michel McDuff, conseiller,
Mme Karine Grenier, conseillère,
Mme Nicole Gagnon, conseillère.

Est absent : M. Dominique Morin, conseiller.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Caroline Larose, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée. Avant de débiter, Madame la Mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-02-38

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière adjointe en laissant le point «10. Informations générales et correspondance diverse» ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

2. Administration générale et financement

- 2.1. Adoption des comptes à payer et liste des chèques émis pour le mois de janvier 2015
- 2.2. Solde disponible du règlement d'emprunt 116-09 rue Gosselin appliqué lors du renouvellement du service de la dette
- 2.3. Pacte rural – nomination des membres du comité
- 2.4. Formation des élus – gestion financière municipale
- 2.5. Mandat Monty Sylvestre – représentant municipal – Dossier Carole Vailancourt
- 2.6. Contrat vérification comptable – année 2014
- 2.7. Demande du Centre d'action bénévole des Sources – popotes roulantes
- 2.8. Demande de commanditaire – Maison des Familles FamillAction
- 2.9. Dépôt du registre public des déclarations pour les élus – Loi sur l'éthique et déontologie
- 2.10. Achat photocopieur

3. Sécurité publique

- 3.1. Dépôt des rapports – incendie
- 3.2. Adoption des tableaux ans 1 et 2 – schéma de couverture de risque
- 3.3. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

4. Transport - Voirie

- 4.1. Dépôt de la liste des travaux effectués en janvier 2015
- 4.2. Demande du Bar O'Chic Central – partager frais de stationnement
- 4.3. PAARRM 2014 – subvention de la députée (déclaration des travaux)
- 4.4. Stationnement – rue Mgr L'Heureux

- 4.5. Avis de motion abrogeant les règlements 141-13 et 152-14 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux
- 4.6. Demande du Club de Motoneige Esquimaux – circulation
- 5. Hygiène du milieu - Environnement**
 - 5.1. Règlement interdisant l'épandage
 - 5.2. Affichage de poste – opérateur de système de traitement d'eau potable et usée
 - 5.3. Appel d'offre pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la production d'eau potable pour un an
 - 5.4. Prime-vert – volet 4 – demande appui financier
 - 5.5. Achat – potence de sécurité pour le poste de pompage – eaux usées
 - 5.6. Demande de soumissions publiques – cueillette des matières résiduelles
- 6. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 6.1. Dépôt de la liste des permis et certificats émis
 - 6.2. Rendez-vous de la relève agricole 2015 – hôte
 - 6.3. Parcelle de terrain du lot 29x – demande de Jovan Lefebvre
 - 6.4. Congrès de la COMBEQ – Hélène Ménard – 16, 17 et 18 avril 2015
 - 6.5. Formation – nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 7. Loisirs et culture**
 - 7.1. Entretien des terrains de tennis
 - 7.2. Affichage de poste – assistant-sauveteur (e)
 - 7.3. Appui à la semaine de la Persévérance scolaire
 - 7.4. Demande du Festival Country de Wotton – 2e conteneur
 - 7.5. Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources – Appui financier
- 8. Rapport des comités et événements à venir**
- 9. Période de questions (30 minutes maximum)**
- 10. Informations générales et correspondance diverse**
- 11. Levée de la séance**

1.2 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

Résolution 2015-02-39

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer et liste des chèques émis pour le mois de janvier 2015

Résolution 2015-02-40

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes du mois de janvier 2015, selon la liste remise aux membres du conseil, datée du 30 janvier 2015, au montant de 313 295,98\$.

2.2 Solde disponible du règlement d'emprunt 116-09 rue Gosselin appliqué lors du renouvellement du service de la dette

Résolution 2015-02-41

Considérant que la municipalité dispose d'un solde disponible pour le règlement d'emprunt 116-09 rue Gosselin;

Considérant que conformément à l'article 8 – 3^e alinéa de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, les soldes disponibles de règlements d'emprunt peuvent être affectés en réduction du solde de l'emprunt lors d'un renouvellement d'emprunt;

Sur proposition de Mathilde Noël, il est résolu, unanimement, d'approprier la somme de 73 524\$ au compte des soldes disponibles aux règlements d'emprunt fermés et que cette somme soit affectée en réduction du solde de l'emprunt lors du renouvellement d'emprunt pour le règlement 116-09 rue Gosselin échéant le 13 avril 2015.

2.3 Pacte rural – nomination des membres du comité

Résolution 2015-02-42

Considérant le besoin de procéder à la nomination des membres du comité pour le pacte rural;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que les membres du comité pour le pacte rural soient :

- Anouk Wilsey
- Karine Grenier
- Céline Vaillancourt
- Jocelyn Dion
- Stéphanie Tremblay

Le lancement d'appel d'offre du projet du pacte rural aura lieu le 16 février 2015 et la date limite pour déposer un projet est le 13 avril à midi.

2.4 Formation des élus – gestion financière municipale

Résolution 2015-02-43

Considérant la volonté du conseil municipal de participer à la formation « gestion financière municipale » de la FQM (Fédération québécoise des municipalités);

Considérant que cette formation est adaptée pour dix-huit (18) inscriptions au maximum;

Considérant que d'autres municipalités ont manifesté leur intérêt de participer à cette formation;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que le coût de 2 500\$ plus taxes soit défrayé par la municipalité. Ce coût sera réparti en dix-huit inscriptions et rechargé à chaque municipalité participante pour le nombre d'inscriptions respectif. Ce coût inclus le matériel de formation et l'attestation. Il peut s'ajouter des frais de déplacement selon l'endroit d'où provient le formateur. La formation aura lieu à Wotton le 14 mars 2015.

2.5 Mandat Monty Sylvestre – représentant municipal – dossier Carole Vaillancourt

Résolution 2015-02-44

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, qu'un mandat soit donné à Monty Sylvestre afin de représenter la municipalité dans le dossier Carole Vaillancourt.

2.6 Contrat – vérification comptable – année 2014

Résolution 2015-02-45

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, d'accorder le contrat de vérification comptable à Raymond, Chabot, Grant & Thornton pour l'année 2014 au coût estimé entre 15 100\$ et 15 600\$.

2.7 Demande du Centre d'action bénévole des Sources – popotes roulantes

Résolution 2015-02-46

Considérant la demande du Centre d'action bénévole des Sources afin que la municipalité de participer à payant un repas à ses usagers;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal participera à la semaine des popotes du 15 au 22 mars 2015 en payant un repas aux usagers.

2.8 Demande de commanditaire – Maison des Familles FamillAction

Résolution 2015-02-47

Considérant la demande de la Maison des Familles FamillAction afin d'obtenir un commanditaire de 350\$ pour la 3^e édition de la soirée « Découverte des talents régionaux »;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que les membres du conseil reconnaissent l'importance et la mission de la maison des familles Famillaction d'Asbestos et accordent un commanditaire de 100\$.

2.9 Dépôt du registre public des déclarations pour les élus – Loi sur l'éthique et déontologie

Considérant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 6;

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le registre public des déclarations pour les élus pour la période du 1 au 31 décembre 2014.

2.10 Achat photocopieur

Résolution 2015-02-48

Soumissions reçues :

Fournisseur	Marque	Location /mois	Achat	Copie en noir/blanc	Copie en couleur
Mégaburo	Canon IR	161,18	8 334\$	0,01	0,0725
Bob Pouliot	OKI	115,66\$	5 521\$	0,01	0,06
Bob Pouliot	Toshiba	117,82\$	5 624\$	0,01	0,06
Supérieur bureautique	Konica Minolta	132,45\$	6 595\$	0,0085	0,055

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que la soumission de Supérieur bureautique soit retenue au coût de 132,45\$ pour la location d'un photocopieur de marque Konica Minolta comme la soumission du 14 juillet 2014.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Dépôt des rapports – incendie

À titre d'information, un résumé des interventions effectuées en janvier 2015 a été remis aux membres du conseil par la secrétaire-trésorière adjointe avant la présente séance.

3.2 Adoption des tableaux ans 1 et 2 – schéma de couverture de risque

Résolution 2015-02-49

Considérant l'obligation de la municipalité d'adopter les tableaux ans 1 et 2 dans le cadre du schéma de couverture de risque des incendies;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, d'adopter les tableaux ans 1 et 2 relativement au schéma de couverture de risque présentés par M. Claude Vaillancourt, directeur des incendies.

3.3 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Résolution 2015-02-50

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Wotton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Wotton prévoit la formation de dix (10) pompiers (formation d'officier non-urbain pour trois (3) pompiers; formation d'autopompe pour cinq (5) pompiers; formation de « pompier 1 » terminé en 2014 pour deux (2) pompiers) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

4. TRANSPORT – VOIRIE

4.1 Dépôt de la liste des travaux effectués en janvier 2015

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en janvier 2015 a été remis aux membres du conseil par la secrétaire-trésorière adjointe avant la présente séance.

4.2 Demande du Bar O'Chic Central – partager frais de stationnement

Résolution 2015-02-51

Considérant la rencontre suite à la résolution 2015-01-19;

Considérant le besoin d'espace de stationnement pour les locations de locaux pour la municipalité;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, à la majorité, que le conseil municipal est favorable à partager le coût des frais de stationnement présenté par le Bar O'Chic

Central situé au 708, rue St-Jean. La facture pour le déneigement pour l'année 2014-2015 étant de 1 390\$, le conseil municipal défraiera 347,50\$ représentant le quart de la facture.

Le conseil municipal demande au Bar O'Chic Central d'effectuer, à l'avenir, leur demande avant la période hivernale.

4.3 PAARRM 2014 – subvention de la députée (déclaration des travaux)

Résolution 2015-02-52

Considérant que le ministère des Transports a confirmé l'octroi d'une subvention au montant de 22 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier sur le Rang 2, le Chemin Fredette et la rue Gosselin;

Considérant que les travaux effectués sur ces routes s'élèvent à 75 195,56\$;

En conséquence, sur proposition de Mathilde Noël, il est résolu, unanimement, que le conseil approuve les travaux exécutés sur les routes ci-dessus mentionnées, pour un montant de 75 195,56\$ pour un montant subventionné de 22 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. La nature des travaux sont :

- Du rechargement et du creusage de fossés pour le 2^e rang
- Du rechargement pour le Chemin Fredette
- Du creusage de fossés pour la rue Gosselin

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Wotton, et que le dossier de vérification a été constitué. Que la résolution 1412-284 soit abrogée.

4.4 Stationnement – rue Mgr L'Heureux

Résolution 2015-02-53

Considérant l'article 19 –alinéa 8 - stationnement interdit du règlement harmonisé 144-14 relatif à la circulation et au stationnement;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que le stationnement dans la rue Mgr L'Heureux soit interdit du côté de l'école sur toute sa longueur pour la période hivernale soit du 15 novembre au 31 mars.

4.5 Avis de motion abrogeant les règlements 141-13 et 152-14 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux

Résolution 2015-02-54

Avis de motion est donné par Anouk Wilsey afin qu'à une prochaine séance, un règlement abrogeant les règlements 141-13 et 152-14 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux soit adopté.

4.6 Demande du Club de Motoneige Esquimaux – circulation

Résolution 2015-02-55

Considérant la demande de circulation formulée par le Club de Motoneige Esquimaux;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que la circulation des motoneiges soit permise sur les chemins municipaux suivants :

- Rue du Parc Industriel sur une longueur de 0,3 km
- Rue Gosselin sur une longueur de 0,3 km

Un croquis des emplacements est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Les frais de panneaux et d'installation pour la signalisation seront défrayés par le Club de Motoneige Esquimaux.

5. HYGIÈNE DU MILIEU – ENVIRONNEMENT

5.1 Règlement interdisant l'épandage

Résolution 2015-02-56

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 154-15

RÈGLEMENT INTERDISANT L'ÉPANGAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIER PENDANT CERTAINS JOURS DE L'ÉTÉ 2015

Attendu que la Municipalité de Wotton veut se prévaloir de l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales pour interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2015, postérieur au 31 mai et antérieur au 1^{er} octobre, jusqu'à un maximum de douze (12) jours;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 12 janvier 2015;

En conséquence, sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement,

Article 1. Que le présent règlement porte le titre de « Règlement interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier, pendant certains jours de l'été 2015 ».

Article 2. Que le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3. La Municipalité de Wotton interdit l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants :

Les 7 juin et les 31 juillet, 1 et 2 août 2015.

Article 4. Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

Article 5. Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction, pour une personne physique, et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$), pour une personne morale. En cas de récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) pour une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) pour une personne morale.

Article 6. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Katy St-Cyr
Mairesse

Caroline Larose
Secr.-très adjointe

5.2 Affichage de poste – opérateur de système de traitement d'eau potable et usée

Résolution 2015-02-57

Considérant que le poste « opérateur de système de traitement d'eau potable et usée » doit être comblé au sein de la municipalité ;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, soit autorisée à procéder à l'affichage interne et externe pour le poste d' « opérateur de système de traitement d'eau potable et usée ».

5.3 Appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la production d'eau potable

Résolution 2015-02-58

Considérant que le contrat de cinq (5) ans avec la firme Aquatech se termine le 11 mars 2015 ;

Considérant que le montant initial du contrat était de 50 900\$ en 2010 et depuis, ce contrat a été indexé annuellement ;

Considérant que selon l'article 936 du Code municipal, la demande de soumissions doit être faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins de 25 000\$ et de moins de 100 000\$. Si le montant excède 100 000\$, les soumissions seront faites par voie de soumissions publiques ;

En conséquence, sur proposition de Mathilde Noël, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à demander des soumissions pour l'obtention d'un contrat des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées selon les règles prévues aux articles 936.0.1.1 du Code municipal en utilisant un système de pondération pour une période d'un an.

5.4 Prime-vert – volet 4 – demande appui financier

Résolution 2015-02-59

Pour faire suite à la résolution 2015-01-23, sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, à la majorité :

- Que le conseil municipal appuie la volonté de réaliser une formation de sensibilisation en agroenvironnement aux municipalités et aux producteurs agricoles du territoire par le programme Prime-Vert qui sera organisée par le Sous bassin versant des Trois Lacs.
- Qu'un montant de 200\$ soit versé au Sous bassin versant des Trois Lacs.

5.5 Achat – potence de sécurité pour le poste de pompage – eaux usées

Résolution 2015-02-60

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que le tout soit reporté étant donné que le conseil municipal est en attente d'une autre soumission.

5.6 Demande de soumissions publiques – cueillette des matières résiduelles

Résolution 2015-02-61

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à demander des soumissions publiques pour le service de cueillette des matières résiduelles (ordures et récupération), d'une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} avril 2015.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 1^{er} au 31 janvier 2015, des permis et certificats émis est déposée représentant 5 permis pour un montant total de 250 000\$.

6.2 Rendez-vous de la relève agricole 2015 – hôte

Résolution 2015-02-62

Considérant la demande de « Les rendez-vous de la relève en agriculture » du 21 janvier 2015;

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, que la Municipalité de Wotton désire répondre favorablement à un partenariat en services en offrant gratuitement les locaux disponibles comme stipulé dans l'entente qui sera signée dans le cadre de l'activité « Les rendez-vous de la relève en agriculture ».

6.3 Parcelle de terrain du lot 29x – demande de Jovan Lefebvre

Résolution 2015-02-63

Considérant la demande d'achat d'une parcelle de terrain du lot 29x par Jovan Lefebvre;

Considérant qu'après vérification, une servitude de passage mitoyen est présente sur cette parcelle de terrain (acte de vente de novembre 1970);

Pour cette raison, sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal ne peut donner suite à cette demande.

6.4 Congrès de la COMBEQ – Hélène Ménard – 16, 17 et 18 avril 2015

Résolution 2015-02-64

Sur proposition de Mathilde Noël, il est résolu, unanimement, que Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment soit autorisée à assister au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) au coût de 550\$ plus taxes. Ce congrès aura lieu les 16, 17 et 18 avril 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu. Que les dépenses autorisées encourues lors de ce congrès lui soient remboursées jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 150\$ incluant inscription avec preuves justificatives.

6.5 Formation – nouvelle réglementation sur le prélèvement des eaux et leur protection

Résolution 2015-02-65

Considérant que le règlement sur le captage des eaux souterraines sera remplacé par le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

Sur proposition de Mathilde Noël, il est résolu, unanimement, que Mme Hélène Ménard soit autorisée à s'inscrire à la formation sur la nouvelle réglementation de eaux et leur protection à Trois-Rivières le 3 mars 2015. Ce cours est offert par la FQM au coût de 310\$. Que les dépenses autorisées encourues lors de ce congrès lui soient remboursées. La MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) remboursera la moitié du coût d'inscription.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Entretien des terrains de tennis

Résolution 2015-02-66

Considérant que le conseil désire conserver les terrains de tennis en bon état et permettre une longévité accrue à la surface;

Considérant qu'il est conseillé de faire une maintenance annuelle;

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, unanimement, qu'un plan d'entretien pour quatre (4) ans soit signé avec Jopat inc. au coût suivant :

- Pour 2015 : 1 985\$ plus taxes
- Pour 2016 : 2 125\$ plus taxes
- Pour 2017 : 5 285\$ plus taxes
- Pour 2018 : 2 286\$ plus taxes

Il est à noter que pour l'année 2017, un rafraîchissement de deux (2) couches de Déco-color sera appliqué sur la totalité de la surface.

7.2 Affichage de poste – assistant-sauveteur (e)

Résolution 2015-02-67

Considérant que le poste « aide-sauveteur (e) » doit être comblé au sein de la municipalité ;

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, soit autorisée à procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe pour le poste d' «assistant-sauveteur (e) ».

7.3 Appui à la semaine de la Persévérance scolaire

Résolution 2015-02-68

Sur proposition d'Anouk Wilsey, il est résolu, unanimement, qu'un appui à la 6^e année de la Persévérance scolaire, les membres du conseil désignent les journées du 16 au 20 février 2015 comme Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

7.4 Demande du Festival Country de Wotton – 2^e conteneur

Résolution 2015-02-69

Pour faire suite à la résolution 2015-01-27 relativement à l'installation d'un 2^e conteneur sur le terrain de la municipalité ;

Sur proposition de Michel McDuff, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal autorise l'installation d'un deuxième conteneur sur le terrain de la municipalité situé au 310, rue Mgr L'Heureux.

Comme la réglementation ne permet pas un 3^e bâtiment accessoire sur un même terrain, le 2^e conteneur devra être installé de façon contiguë au premier et être communiquant à celui-ci et ce, au frais du Festival Country de Wotton.

Il est convenu que le Festival Country de Wotton devra refaire une demande pour ces installations de conteneurs à chaque année pour autorisation.

7.5 Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources – appui financier

Résolution 2015-02-70

Considérant la demande formulée par le Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources demandant un appui financier afin de célébrer la Journée de la femme;

Sur proposition de Katy St-Cyr, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal ne contribuera pas.

8. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

10. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et correspondance diverse.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-02-71

Sur proposition de Nicole Gagnon, il est résolu, unanimement, que la séance soit levée à 21 h 26.

La Mairesse

Secrétaire-trésorière adjointe

Katy St-Cyr

Caroline Larose